

* Fondé par Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi

Choisir la cause des femmes

N°106 – Mai 2009

3 euros



LA CLAUSE DE
L'EUROPÉENNE
LA PLUS
FAVORISÉE



Congé
parental

Violences

Parité

Droit
au travail

Contraception
IVG

Numéro spécial
élections européennes

Les politiques s'engagent



Élections européennes Elue à l'unanimité, la "Clause de l'Européenne la plus favorisée"

par **Gisèle Halimi**

Avant même que la campagne pour les élections européennes ne commence, que les listes ne soient closes et les programmes bouclés, les femmes de France remportent une immense victoire. La "Clause de l'européenne la plus favorisée", sera intégrée dans tous les projets (voir carte page 5). Par quels moyens avons-nous, à Choisir, réussi à rallier les responsables de toutes les listes – gauche, droite, extrême gauche... – opposés les uns aux autres ? Pourquoi ont-ils adopté sans réserve la "Clause" et se sont-ils déclarés pour la cause (des femmes) ?

Réponse : Nous avons su les sensibiliser à l'importance de cette démarche pour les femmes et pour l'avenir de l'Europe. Comment ? En restant fidèles à notre méthode. En affirmant notre indépendance à l'égard des partis politiques en même temps que la force éminemment politique de notre féminisme. En jouant notre rôle d'avant-garde dans la société civile. Expliquer, débattre, convaincre, puis exiger des partis politiques qu'ils relaient le projet. La démocratie, en somme.

Nous avons donc rencontré, sans difficulté particulière, les leaders politiques, de la majorité et de l'opposition⁽¹⁾ aux commandes des élections au Parlement Européen (7 juin). Parlement qui élira le Président de la Commission, partagera avec elle l'initiative des lois, votera le budget de l'Union... bref un Parlement qui se donnerait les moyens d'être actif, audacieux. Et plus soucieux de l'avenir des citoyen(ne)s européennes que de l'état des coffres forts des multinationales.

Nos entretiens – riches, enrichissants – ont suivi le même rituel. Et avancé les mêmes questions de fond. La "Clause" ferait-elle partie intégrante des programmes pour l'Europe ? Si oui, comment serait-elle expliquée, défendue dans la campagne ?

Les élus s'engageraient-ils à prendre une initiative dans ce sens au Parlement Européen ?

Notre soutien le plus ancien, nous le devons à Marie Georges Buffet. Dès l'été 2006, et alors que nous étions à l'esquisse de nos plans et travaux, elle avait organisé un débat avec Choisir sur la "Clause" que j'avais ainsi présentée, je crois, pour la première fois, dans une grande réunion publique. Et pour la première fois, nous avons remporté une adhésion de choix, celle de la Secrétaire nationale du Parti communiste. « *C'est une très belle idée et un projet ambitieux... permettant de tirer vers le haut la situation de toutes les femmes, celles des peuples en général... Je l'ai proposé comme un des axes prioritaires de notre campagne (du Front de Gauche).* » (lire p.9)

Passons du premier au dernier (en date) de nos soutiens, Xavier Bertrand, Secrétaire général de l'UMP, parti majoritaire. Déterminé, précis,

Tous les partis ont déclaré vouloir "réaliser" la "Clause". Pourquoi ne pas unir les talents, les sensibilités politiques différentes pour constituer une force de choc au Parlement, visant la même cible ?

© DR





cordial, il nous rappela que, ministre des Affaires sociales, il nous avait déjà signifié son total accord sur notre projet⁽²⁾.

Quant aux élections, il se déclara prêt à défendre « *cette belle idée... qui a du sens... et à la porter dans le cadre des élections européennes...* » Prêt à proposer la création d'un intergroupe au sein du Parlement européen « *qui rassemblerait l'ensemble des parlementaires impliqués.* » (lire p.8)

L'initiative fait sens. Puisque tous les partis ont déclaré vouloir "réaliser" la "Clause" – et rendre ainsi, enfin, l'Europe plus concrète – pourquoi ne pas unir les talents, les sensibilités politiques différentes, pour constituer une force de choc au Parlement, visant la même cible ?

D'autant que pour Martine Aubry (Parti Socialiste), « *cette Clause – une proposition exemplaire – est symbolique, dans la mesure où elle fait de la cause des femmes un levier pour améliorer les droits de tous les Européens et pour construire l'Europe.* » (lire p.7)

Alors que François Bayrou et Marielle de Sarnez (Mouvement Démocrate) « *attribueront [à la Clause] une place essentielle dans [leur] programmes... et [elle] figurera parmi les points clés de leur projet.* » (lire p.10)

Quant aux Verts, la "Clause" constitue une de leurs 27 propositions « *une idée enthousiasmante qui devrait mobiliser les énergies... des Etats membres de l'Union européenne.* » (lire p.11)

Nathalie Artaud, pour Lutte Ouvrière (LO), a tenu à nous rendre visite. Elle nous a affirmé que la "Clause" sera développée dans un 4 pages créé pour les élections. « *Il est peu probable que nous ayions des élus* » a-t-elle ajouté avec une simplicité que nous avons trouvée sympathique, « *mais si nous y arrivons, nous porterons au Parlement le combat pour la "Clause".* » (lire p.6)

Suite page 04 ***

06 **Entretiens**

- 06 **Nathalie Arthaud**, Lutte ouvrière
- 07 **Martine Aubry**, Parti socialiste
- 08 **Xavier Bertrand**, UMP
- 09 **Marie-Georges Buffet**, Front de gauche
- 10 **Marielle de Sarnez**, MoDem
- 11 **Cécil Dufлот**, Les Verts

12 **Agir**

Notre corps n'est pas une marchandise

14 **Échos / France**
Agenda

15 **Échos / International**

www.choisir lacause des femmes.org

Ce numéro a été réalisé par Sophie Couturier, Sandrine Denos, Nathalie Delhaise, Séverine Dupagny, Monique Guittard, Gisèle Halimi, Edith Gressier, Alice Mainguénet, Agnès Mathon-Andrade, Elisabeth Riboud, Barbara Vilain.

Choisir la Cause des Femmes : 102, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

Directrice de la publication : Martine Houyvet.

Conception graphique : UNÉDITE

Impression : Abélia Imprimerie – 6, rue de la Claie, BP 20053, 49071 Beaucazoué Cedex.

Photos de couverture : DR, erwinbacik/stock.xchng, Xavier Cantat.

Dépôt légal : Mai 2009 – ISSN : 0294-0949. Trimestriel. Prix : 3 euros.

COTISATION 2009

Il n'est jamais trop tard pour régler sa cotisation ou adhérer.

**Choisir a besoin des femmes
comme les femmes ont besoin
de Choisir.**

Nous suivrons de très près les campagnes des partis en lice. Nous irons pour ce faire jusqu'au harcèlement.

*** Ce sera l'unique entretien que nous aurons eu avec l'extrême gauche. Le NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste) ne répond plus à Choisir.

Dans sa mue, la LCR qui nous avait appuyées, devenue le NPA, aurait-elle jeté aux orties avec ses vieux habits ce formidable instrument de progrès ? D'où notre perplexité (*lire p.13*).

Le chantier ouvert donne, par son ampleur et son ambition, une sorte de vertige bienheureux. Les femmes, nous le savons, changent fondamentalement la société. Elles sont même un révélateur du niveau de progrès, de justice sociale et même de civilisation de nos sociétés.

Et maintenant ?

Maintenant, vigilance coefficient infini...

Nous suivrons de très près les campagnes des partis en lice. Nous interviendrons sans cesse pour préciser notre projet, corriger le tir, rappeler les promesses. Nous irons pour ce faire jusqu'au harcèlement. Question d'éthique. Avis aux intéressés.

Après l'élection, nous pourrions être la cheville ouvrière de l'intergroupe "la Clause" au Parlement européen. Comme conseillères techniques, comme initiatrices du projet, comme *go between* entre les différents groupes. Nous installerons, avec le soutien du nouveau Parlement, notre Secrétariat Permanent dont j'avais annoncé la création en conclusion de notre Colloque international sur la Clause (27 et 28 novembre 2008).

Nous continuerons – avec nos juristes de droit constitutionnel européen – à affiner les voies de sa faisabilité.

J'avais rêvé en 1979, au moment de l'élection pour la première fois au suffrage universel du Parlement européen, de le voir adopter "la Clause". Six pays seulement constituaient alors l'Europe... Aujourd'hui, une volonté politique commune peut faire de ce rêve une réalité. Celle du meilleur de l'Europe pour toutes, soit 255 millions de femmes. Et pour tous.

(1) À l'exception du Front National dont les "valeurs" et le programme affiché pour les femmes rendent impossible tout dialogue avec Choisir.

(2) Entretien du 7 avril 2008 avec Barbara Vilain et moi-même pour la rédaction de notre livre La Clause de l'européenne la plus favorisée, Éditions des femmes, 2008.

La Clause de l'Eur

CONTRAT D'UNION CIVILE

_ Droits élevés pour les hétérosexuel(le)s et les homosexuel(le)s, à côté du mariage (loi identique aux Pays-Bas).

POLITIQUE

_ Inscription de la parité dans la Constitution et dispositif législatif imposant une parité absolue et des quotas pour toutes les élections.

VIOL

_ Définition du viol comme un crime ; prononcé à huis clos à la seule demande de la victime ; possibilité offerte aux associations de défense des victimes de se joindre aux parties plaignantes. S'y ajouterait la loi espagnole, pour son approche globale (justice, santé...)

TRAVAIL

_ Code du travail reprenant les principales conquêtes sociales. Régime de retraite fondé sur la logique de solidarité.

MARIAGE

_ Primauté du mariage civil. S'y ajouterait la loi espagnole pour l'ouverture sans restriction aux homosexuel(le)s.

DIVORCE

_ Obtention du divorce non subordonnée à une cause ou à une période de réflexion. Obligation de secours alimentaire maintenue.

VIOLENCE CONJUGALE

_ Loi intégrale contre la violence de genre : lutte contre les stéréotypes à l'école, mesures de protection d'urgence, et centre d'accueil pour les victimes, formation des interlocuteurs des services publics, tribunaux spécialisés...

opéenne la plus favorisée

AVORTEMENT

_ Délai légal de 18 semaines (un minimum de 12 semaines, délai le plus répandu en Europe, est requis). La pilule abortive est autorisée et l'acte remboursé.

CONGÉ PARENTAL

_ Haut niveau de rémunération du congé parental, et esquisse du système de l'alternance (une partie du congé réservé au père).

PROSTITUTION

_ Abolition de fait de la prostitution : pénalisation du client, impunité accordée aux prostituées et création de centres d'aide, avec une attention particulière portée aux victimes de la traite.

CONTRACEPTION

_ Accès direct, libre et gratuit, y compris pour les mineures.

HARCÈLEMENT

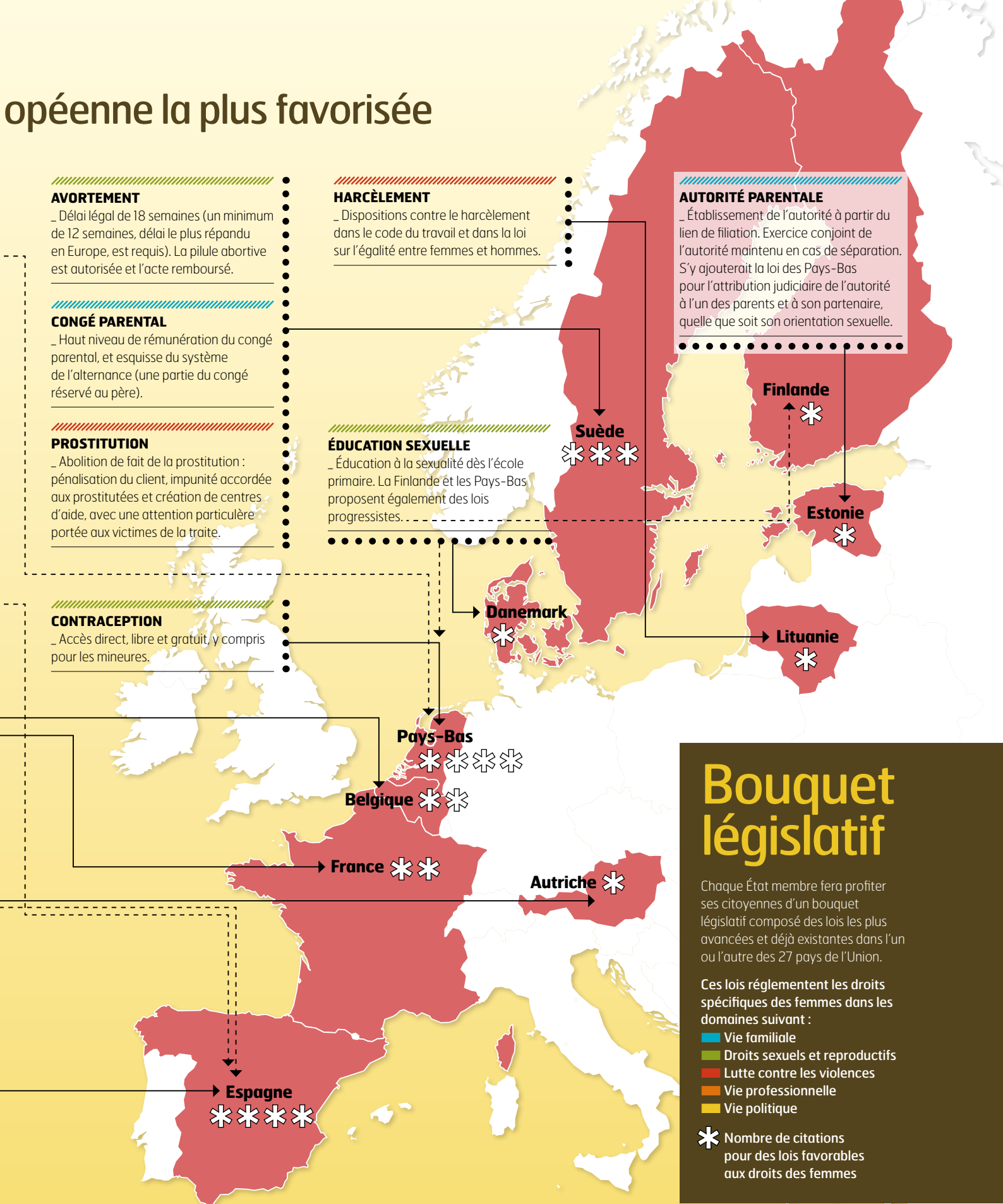
_ Dispositions contre le harcèlement dans le code du travail et dans la loi sur l'égalité entre femmes et hommes.

ÉDUCATION SEXUELLE

_ Éducation à la sexualité dès l'école primaire. La Finlande et les Pays-Bas proposent également des lois progressistes.

AUTORITÉ PARENTALE

_ Établissement de l'autorité à partir du lien de filiation. Exercice conjoint de l'autorité maintenu en cas de séparation. S'y ajouterait la loi des Pays-Bas pour l'attribution judiciaire de l'autorité à l'un des parents et à son partenaire, quelle que soit son orientation sexuelle.



Bouquet législatif

Chaque État membre fera profiter ses citoyennes d'un bouquet législatif composé des lois les plus avancées et déjà existantes dans l'un ou l'autre des 27 pays de l'Union.

Ces lois réglementent les droits spécifiques des femmes dans les domaines suivant :

- Vie familiale
- Droits sexuels et reproductifs
- Lutte contre les violences
- Vie professionnelle
- Vie politique

* Nombre de citations pour des lois favorables aux droits des femmes

Source : Le Monde Diplomatique – Philippe Rekacewicz – Mai 2008.

1 Vous connaissez “La Clause de l’Européenne la plus favorisée”, projet privilégié de Choisir la cause des femmes, que nous avons popularisé depuis bientôt 3 ans. Qu’en pensez-vous ?

2 La Clause se présente pour les femmes comme un enjeu essentiel des prochaines élections européennes. L’incluez-vous dans votre



Nathalie Arthaud
Lutte Ouvrière

* Comme nous le faisons pour tous les partis politiques lors d’importants scrutins, notamment lors des campagnes pour les élections Présidentielles, nous avons rencontré, plusieurs fois, Arlette Laguiller porte-parole de Lutte ouvrière. Dans nos colonnes, elle s’exprimait à propos de la Clause en mai 2007. Nathalie Arthaud est maintenant la nouvelle porte-parole du parti. Notre rencontre du 15 avril 2009 a été l’occasion de la découvrir, de l’entendre parler de l’Union Européenne et surtout, de savoir si son parti acceptait, à la veille, d’un scrutin majeur, de faire la place à la Clause dans son programme. **Barbara Vilain**

“Nous avons à cœur de défendre l’idée d’harmoniser par le haut et de défendre les droits humains, notamment ceux des femmes.”

1 Dès 2007, lors de la campagne pour les présidentielles, nous avons échangé à propos de la Clause. LO se reconnaît pleinement dans la volonté d’étendre à toutes les femmes d’Europe le meilleur du droit existant dans tel ou tel pays. C’est une revendication d’autant plus légitime que cette Union Européenne qui se présente si souvent en avance sur la question des droits démocratiques accepte encore en son sein des pays qui bafouent les droits des femmes, dont celui essentiel de disposer de son corps en interdisant l’IVG.

En 2005, au moment du référendum sur la constitution européenne, LO avait appelé à voter non, car nous avions raisonné sous cet angle. S’agissant des droits élémentaires des femmes, des droits démocratiques, le Traité était incapable d’indiquer une quelconque avancée.

Si nous critiquons encore aujourd’hui les institutions européennes, c’est parce qu’elles ne se préoccupent pas de construire une Europe humaine et fraternelle.

“La Clause de l’Européenne la plus favorisée” est une formulation percutante, car le principe d’harmonisation s’applique déjà dans d’autres domaines ;

je pense par exemple en matière commerciale. On a vu émerger l’idée de la “Nation la plus favorisée”. Sur le plan économique, tout est mis en place pour unifier et donner le plus de libertés possibles, aux entreprises et aux capitaux. L’Europe est conçue avant tout pour répondre aux besoins des capitalistes, qu’ils puissent commercer, s’installer, et rapatrier leurs bénéfices comme ils le veulent, sans l’obstacle des frontières. Mais sur un plan humain, l’Europe progresse très peu.

Nous avons à cœur de défendre, et en permanence, l’idée d’harmoniser par le haut, et de défendre les droits humains, notamment ceux des femmes.

2 Oui, nous intégrons la Clause de l’Européenne la plus favorisée dans notre programme.

Pour ces élections notre programme sera centré sur la dénonciation de la catastrophe sociale que vivent les travailleurs, et sur la nécessaire organisation et défense du monde du travail.

Mais nous dénoncerons aussi le sort particulier fait aux femmes, et de ce point de vue nous relayerons l’idée de la Clause.

Les 7 candidats dans les 7 grandes régions de la métropole que nous présentons défendront cette perspective à chaque fois qu’il leur en sera donné l’occasion.

Si cette clause était adoptée, elle serait un point d’appui supplémentaire pour toutes les femmes d’Europe qui se battent pour leurs droits.

Même des droits que l’on pourrait considérer comme acquis comme le droit à l’avortement, restent fragiles. Ce qui se passe dans les hôpitaux français est à ce titre très inquiétant. Les services qui pratiquent l’IVG sont peu nombreux, et rien n’est fait pour encourager leur développement ou pour combattre les réticences de certains médecins. Faute de place et de prise en charge adéquate, de nombreuses jeunes filles doivent partir à l’étranger pour pouvoir avorter.

À notre sens, c’est tout à fait révélateur que l’on s’attaque aux droits des femmes, et cela est très inquiétant.

3 Nous allons créer un quatre pages pour ces élections et nous pourrons y développer la Clause. Et nos candidats la défendront dès que l’occasion se présentera.

Il est peu probable que nous ayons des élus étant donné que ces élections ne se font plus à la proportionnelle depuis 2004. Par exemple, en région parisienne, il faut obtenir plus de 7,5% de voix pour pouvoir avoir un député. Ce qui fait que depuis 2004 LO n’a plus de députées au Parlement européen, alors qu’en 1999 nous en avions trois. Et trois... femmes !

Mais si nous arrivons à avoir des élus, nous nous engageons à porter au parlement le combat pour la clause et à nous mobiliser autour de ce projet.

Des progrès ont été faits depuis, mais nous continuons de penser que ce combat pour l’égalité des droits est loin d’être gagné, et nous menons une politique volontariste, y compris dans nos propres rangs, pour que les femmes prennent confiance en elles et acceptent aussi de prendre des responsabilités. ■

Propos recueillis par **Gisèle Halimi, Martine Houyvet et Barbara Vilain**

programme ? La défendez-vous dans votre campagne ? Lui donnez-vous une importance particulière ? Prioritaire ?

3 Pouvez-vous nous préciser comment, avec quels moyens, et votre "technique" d'intégration dans votre programme ?



©DR

Martine Aubry
Parti Socialiste

* Le mercredi 8 avril, Gisèle Halimi et moi-même avons été reçues chaleureusement par Martine Aubry au siège du parti socialiste, rue de Solferino. Durant cet entretien efficace et animé, nous avons échangé et posé nos questions. Nous publions donc ci-dessous les réponses du Parti Socialiste à nos questions. La retranscription a été validée par Martine Aubry. **Elisabeth Riboud**

"C'est le sens et l'identité de l'Europe : émanciper chacun et bien vivre ensemble."

1 La Clause de l'Européenne la plus favorisée consiste à adopter un principe général : tous les pays de l'Union doivent s'aligner, dans chaque domaine, sur les pratiques et les législations les plus favorables à la cause des femmes.

C'est une proposition exemplaire de ce que l'Europe peut apporter de mieux aux citoyens. Elle correspond parfaitement à la vision européenne des socialistes français. Non pas une Europe de la concurrence vers le bas, qui tire l'ensemble des pays vers les modèles les moins protecteurs et les moins sociaux. Mais au contraire, une convergence vers le haut, c'est-à-dire un processus d'harmonisation gagnant pour les citoyens, en l'occurrence d'abord pour les citoyennes.

Procéder ainsi, c'est remplir la promesse de l'Europe fille des lumières, du combat ouvrier et de l'humanisme. C'est bâtir une Europe qui veut porter ce qu'il y a de meilleur en elle pour l'ensemble de ses citoyens. C'est aussi donner un autre visage à l'Europe, le visage d'une Europe concrète et d'une Europe sociale. C'est selon moi le vrai sens de l'Europe : porter les droits au plus haut.

Cette clause est symbolique dans la mesure où elle fait de la cause des femmes un levier pour améliorer les droits de tous les Européens, et pour construire l'Europe.

Commencer par les femmes, c'est prendre acte de leur double difficulté. Difficulté à obtenir des droits propres, toujours remis en cause. Difficulté à faire respecter les droits généraux à l'égalité que ce soit dans le travail (égalité salariale), pour le logement, ou pour la participation à la vie démocratique et politique.

Je pense qu'il existe une solidarité universelle des femmes dans la vie quotidienne, mais aussi dans les grands moments de l'histoire, et qu'elles peuvent porter l'Europe d'une manière concrète, plus simple et plus humaine, et finalement être facteur d'unité.

L'Europe se construit de deux manières. Par des grandes avancées rendues possibles par l'engagement de responsables politiques capables de bâtir des compromis. Mais aussi par les citoyens, et dans ce cas les citoyennes. Que les femmes soient unies dans ce combat pour porter pour nous toutes ce qu'il y a de meilleur dans chacun de nos pays, c'est

aussi exemplaire de la constitution d'une véritable société civile européenne capable de se mobiliser à travers tout le continent.

2 Oui, nous incluons cette clause dans notre projet. Les socialistes proposent aux Français un texte qui part du Manifeste du PS européen, mais qui le complète sur plusieurs points.

Il est d'ailleurs significatif que pour la première fois le projet du PSE place l'égalité hommes-femmes et la défense des droits des femmes au même niveau que les droits économiques, sociaux ou environnementaux. Il défend l'idée que l'Europe doit être en avance dans ce domaine.

En France, nous avons voulu manifester fortement cet engagement avec la nomination d'une européenne au poste de secrétaire nationale aux droits des femmes. Il s'agit de Zita Gurmai, qui est de nationalité hongroise. C'est la première fois que cela se fait, et cela traduit cette idée que les femmes peuvent porter l'Europe autrement.

3 Nous voulons être ambitieux pour une Europe qui doit être un modèle d'égalité et d'émancipation. C'est le sens et l'identité de l'Europe : émanciper chacun et bien vivre ensemble.

La clause introduit une démarche qui est innovante. Avoir des propositions fortes pour les droits des femmes, c'est aussi faire en sorte qu'elles soient davantage concernées par les enjeux européens, et qu'elles se mobilisent pour cette autre Europe que nous voulons, une Europe plus sociale et plus protectrice.

Défendre la Clause c'est donc aussi une façon de mobiliser pour changer l'Europe. Elle sera, bien entendu, présentée lors de nos réunions publiques et de nos meetings. Je suis favorable à l'organisation d'un grand meeting des femmes où Choisir présentera la Clause de l'Européenne la plus favorisée. ■

Propos recueillis par
Gisèle Halimi et Elisabeth Riboud

1 Vous connaissez “La Clause de l’européenne la plus favorisée”, projet privilégié de Choisir la cause des femmes, que nous avons popularisé depuis bientôt 3 ans. Qu’en pensez-vous ?

2 La Clause se présente pour les femmes comme un enjeu essentiel des prochaines élections européennes. L’incluez-vous dans votre



Xavier Bertrand
UMP

* En mai 2008, Xavier Bertrand, alors ministre des Affaires sociales, nous avait assuré de son soutien à la Clause. Depuis cette rencontre, régulièrement, nous fûmes sollicitées pour présenter nos travaux à ses homologues européens d’alors. Ce fût notamment le cas lors de la Conférence ministérielle sur l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Lille en novembre 2008. C’est devant les 27 ministres des Affaires sociales de l’UE que notre projet fut exposé et suscita beaucoup d’enthousiasme. Le 23 avril 2009, il était donc d’autant plus intéressant de recueillir l’opinion de Xavier Bertrand, puisqu’il est désormais le Secrétaire national de l’UMP. Nous avions eu le soutien du ministre, mais avons-nous celui du Secrétaire national ? Et son parti intégrera-t-il la Clause à son programme ? **Barbara Vilain**

“Je pense surtout que ce sujet mérite que l’on dépasse les clivages partisans. **Portée par tous, la Clause sera plus forte encore.**”

1 Je suis favorable à ce que la Clause de l’européenne la plus favorisée soit adoptée. Je vous avais soutenues lorsque j’étais ministre en charge de ces questions, notamment pendant la présidence française de l’Union européenne. Je ne le suis plus, mais je n’ai rien changé à mes convictions. Que les droits des femmes qui sont les plus avancés dans chaque pays de l’UE puissent devenir les droits de toutes les européennes est une belle idée, une idée qui a du sens. Ce projet permettra aussi de rendre l’UE plus concrète.

2 Il faut des engagements clairs et forts de la part des candidats et de leurs formations. Je suis prêt à faire en sorte de pousser, de reprendre cette idée et de la porter dans le cadre des élections européennes.

Je pense surtout que ce sujet mérite que l’on dépasse les clivages partisans. Il y aura certainement des divisions politiques durant la campagne, mais l’ensemble des formations doivent être capables de se rassembler sur cette question majeure. Portée par tous, la Clause sera plus forte encore.

Si un pays, par le biais de tous ses parlementaires européens, présentait un front uni qui défende la Clause, cela pourrait être repris dans d’autres pays. Ce sera un moyen de donner plus de chances de la faire appliquer.

Je pense, par exemple, à l’Espagne et à sa loi cadre contre les violences faites aux femmes, ou à la Suède pour le partage des responsabilités au foyer, tous ces sujets concrets et cruciaux. Si ces lois pouvaient devenir non pas l’apanage d’un pays mais celui de toute l’UE, ce serait une belle avancée. L’UMP, ses chefs de

file et ses candidats porteront ce projet et soutiendront la Clause de l’Européenne la plus favorisée.

3 L’idée d’un Secrétariat permanent à Bruxelles est une idée intéressante afin que vous soyez présents auprès de la Commission. Les États-membres devront en parler avec la Commission, et surtout avec la nouvelle Commission.

Il me semble que vous devriez aussi être présents auprès du Parlement. Je propose que l’on constitue un intergroupe ou une sous-commission qui rassemble l’ensemble des parlementaires les plus impliqués, quelles que soient leurs sensibilités.

À mon sens, c’est le rôle du Parlement et la responsabilité des députés européens qui se présentent au suffrage des électeurs, et de celles et ceux qui seront élus, de défendre ce projet.

Comptez sur moi pour vous soutenir auprès de la Commission, des États-membres et des parlementaires européens. ■

Propos recueillis par
Gisèle Halimi et Barbara Vilain

programme ? La défendez-vous dans votre campagne ? Lui donnerez-vous une importance particulière ? Prioritaire ?

3 À l'issue du Colloque que nous avons organisé en novembre dernier, nous avons décidé de la mise en place d'un Secrétariat permanent de la Clause qui se trouverait à Bruxelles. Que pensez-vous de cette initiative ?



© Fabrice Nicolle

Marie-Georges Buffet
Front de gauche

* À l'occasion des futures élections européennes, le Parti communiste français, dont Marie-George Buffet est la secrétaire nationale, et le Parti de gauche de Jean-Luc Mélenchon se sont alliés au sein d'une coalition appelée le Front de gauche. Le 8 mars 2009, le Front de gauche lançait sa campagne au Zénith de Paris. À cette occasion, Gisèle Halimi a présenté le projet de la Clause de l'Européenne la plus favorisée. Il ne s'agissait pas pour notre association, indépendante de tous les partis, de faire ainsi un choix politique, mais de présenter un projet d'envergure pour toute l'Europe. Les 6000 personnes réunies pour cet événement ont acclamé la Clause. Deux mois plus tard, nous tenions à recueillir l'opinion de Marie-George Buffet concernant l'intégration de la Clause au programme du Front de gauche. **Barbara Vilain**

Je pense en effet que la Cause des femmes permettra à l'Europe de se transformer dans l'intérêt des peuples."

1 C'est une très belle idée et un projet ambitieux. Pour les femmes et pour l'Europe. Je pense en effet que la cause des femmes permettra à l'Europe de se transformer dans l'intérêt des peuples. Et je pense aussi que le cadre européen peut être un atout pour faire avancer le droit des femmes. Pas seulement dans chacun des pays qui la composent, mais aussi pour trouver des solutions durables à des fléaux dont elles sont victimes comme, par exemple, la prostitution. Agir pour que les européennes bénéficient de ce qu'il y a de meilleur pour les femmes dans chacun des pays de la communauté européenne est à mes yeux un projet à portée de choix politique. Un projet permettant de tirer vers le haut la situation de toutes les femmes, celle des peuples en général.

2 Notre "Front de gauche" pour les élections européennes s'est construit autour d'un contenu pour changer d'Europe dans l'intérêt des peuples. Dans la déclaration de principes commune qui l'établit, nous y affirmons la place du féminisme comme un élément constitutif de la transformation sociale. Nous y déclinons un certain nombre d'engagements pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et précisons : « *Changer l'Europe passe par la reconnaissance de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie. Pour obtenir une égalité réelle, il faut tirer vers le haut TOUS les droits, et adopter une clause de l'Européenne la plus favorisée pour permettre à chaque femme de pouvoir bénéficier des lois les plus avancées pour les femmes dans les pays de l'Union.* »

En lançant notre campagne le 8 mars au Zénith de Paris et en le faisant "ouvrir" par Gisèle Halimi, nous avons voulu affirmer notre volonté de nous engager sur cet objectif. Et je l'ai moi-même, dans mon intervention de clôture, proposé comme un des axes prioritaires de notre campagne. Depuis, chacun et chacune

peut constater dans notre matériel électoral qu'il en est ainsi.

3 J'en pense beaucoup de bien. Car pour qu'un objectif soit atteint, la persévérance, le suivi là où se prennent les décisions sont gages de succès. Mais il faut aussi de la volonté politique, et cela nécessitera, en lien avec les mobilisations et exigences qu'il y aura lieu de développer, de travailler à construire des rapports de forces pour obtenir les votes qui le permettent. Je suis certaine que le groupe où siègeront les parlementaires du « Front de gauche » pourront travailler avec ce secrétariat à construire les avancées de ce projet et favoriser ainsi de nouveaux droits et progrès pour toutes les femmes d'Europe. ■

Propos recueillis par **Barbara Vilain**

1 Vous connaissez “La Clause de l’Européenne la plus favorisée”, projet privilégié de Choisir la cause des femmes, que nous avons popularisé depuis bientôt 3 ans. Qu’en pensez-vous ?

2 La Clause se présente pour les femmes comme un enjeu essentiel des prochaines élections européennes. L’incluez-vous dans votre



Marielle de Sarnez
MoDem

* Elisabeth Riboud et moi-même avons été (aimablement) reçues le 8 avril par François Bayrou au siège du Modem. Nous lui avons posé nos questions, nous avons dialogué, enregistré ses réponses. C’est cependant Marielle de Sarnez, tête de liste en Ile de France qui a préféré reprendre le texte de l’interview et nous l’adresser sous sa seule signature. Il va de soi que sur le fond la prise de position est parfaitement identique. Nous publions donc ci-dessous les réponses du Modem à nos questions.

Gisèle Halimi

“La Clause de l’Européenne la plus favorisée s’inscrit directement dans **le projet de société que nous défendons pour l’Europe.**”

1 Je soutiens totalement cette proposition. La clause de l’Européenne la plus favorisée est à mon sens un instrument essentiel pour faire avancer les droits des femmes en Europe.

Cette clause allie ambition et pragmatisme. Ambition, car elle entraînera des progrès majeurs pour la condition des femmes en Europe. Pragmatisme, car elle étend à toute l’Europe des mesures qui ont déjà été mises en place avec succès dans certains pays.

Les progrès ont été trop lents jusqu’à présent, la clause de l’Européenne la plus favorisée donnera aux femmes la possibilité d’acquiescer plus rapidement de nouveaux droits. Le bouquet de 14 législations qui est proposé permettra des avancées considérables dans un éventail très large de domaines. Les violences envers les femmes, insupportables, doivent être combattues avec vigueur. Les femmes doivent avoir le choix de mener la vie privée et familiale qu’elles désirent, sans conséquence sur leur avenir professionnel. Il est également indispensable d’aller vers une égalité réelle entre les hommes et les femmes dans les sphères politiques et professionnelles.

2 Cette mesure figurera parmi les points-clés du projet du Mouvement Démocrate pour ces élections européennes.

Nous lui attribuons une place essentielle dans le volet social de notre programme que nous souhaitons particulièrement mettre en avant.

En effet, la clause de l’Européenne la plus favorisée s’inscrit directement dans le projet de société que nous défendons pour l’Europe. Nous voulons que l’Europe retrouve les valeurs qui l’ont fondée, parmi lesquelles les droits des femmes occupent une place majeure. Nous voulons que l’Europe puisse répondre aux attentes de nos concitoyennes par une amélioration très concrète de leur situation.

À notre sens, l’Europe doit favoriser la convergence vers le haut des droits des femmes, et plus généralement des droits des citoyens. La clause de l’Européenne la plus favorisée est un moyen indispensable pour y parvenir.

3 Cette proposition s’insère dans plusieurs volets de notre programme. Elle rejoint en premier lieu nos propositions pour assurer une égalité de traitement effective entre les hommes et les femmes en Europe : égalité des salaires, encadrement du recours aux emplois précaires, droit au congé parental pour les hommes et les femmes, obligation de parité dans les instances décisionnelles publiques et privées.

La clause de l’Européenne la plus favorisée s’inscrit aussi dans le plan européen de convergence sociale que nous défendons. La clause de l’Européenne la plus favorisée doit faire partie intégrante de ce plan, et doit ainsi accélérer l’harmonisation des droits des femmes entre les pays européens. Cette solution permettra de faire progresser les pays pour l’instant les moins avancés.

En outre, nous demandons à ce que la Charte des droits fondamentaux devienne juridiquement contraignante pour tous les Etats. Celle-ci contient plusieurs dispositions normatives relatives aux droits des femmes qui trouveront alors à s’appliquer.

Nous soutenons également l’idée d’une avant-garde européenne, formée autour de la zone euro. Ces Etats doivent prendre des initiatives ambitieuses pour instaurer une convergence en matière de droits des femmes. Cette avant-garde nous permettra de sortir du piège de l’unanimité qui constitue un frein à toute nouvelle avancée.

Enfin, si je suis élue, je soutiendrai directement toute résolution d’initiative au Parlement européen qui appuiera la Clause de l’Européenne la plus favorisée. ■

Propos recueillis par
Gisèle Halimi et Elisabeth Riboud

programme ? La défendrez-vous dans votre campagne ? Lui donnerez-vous une importance particulière ? Prioritaire ?

3 Pouvez-vous nous préciser comment, avec quels moyens, et votre "technique" d'intégration dans votre programme ?



© Xavier Cantat

Cécile Dufлот
Les Verts

* Nous n'avons pu faire coïncider les agendas respectifs du parti des Verts et de Choisir, les échanges questions-réponses se sont faits par messageries interposées avec dès le premier message, la certitude que la Clause de l'Européenne la plus favorisée serait intégrée dans le programme des élections européennes. Nous publions donc ci-dessous les réponses du parti des Verts à nos questions. **Elisabeth Riboud**

"L'Europe est un formidable levier pour faire avancer le droit des femmes."

1 C'est une idée tout à fait enthousiasmante qui devrait mobiliser les énergies de toutes les populations des états membres de l'Union européenne. Défendre et promouvoir la Clause permet de retrouver l'idéal qui a conduit à la création de l'Union européenne, permettant de donner une dimension humaniste à un concept qui est en train de se perdre dans l'économie pure et le commerce. En ce qui concerne notre fonctionnement, le groupe thématique "Femmes d'Europe" et Arlette Zilberg, responsable de la commission féminisme des Verts, suivent vos travaux et ont porté cette Clause pour qu'elle soit intégrée à notre programme.

2 La Clause de l'Européenne la plus favorisée fait partie du programme d'Europe Ecologie, tout comme elle fait partie du programme de la campagne unitaire du Parti Vert Européen. Elle sera défendue dans notre campagne, parce qu'elle est un moyen direct d'arriver à l'égalité entre les femmes et les hommes, et de lutter contre les discriminations sexistes.

Le Rassemblement des Ecologistes se doit de répondre sur tous les terrains car

l'urgence est écologique, sociale, alimentaire, énergétique, économique et financière. Cependant, le fonctionnement du Parlement européen devrait permettre de construire les alliances politiques nécessaires pour promouvoir cette Clause et établir une directive européenne pour que le "bouquet législatif" composé des meilleures lois soit appliqué dans tous les Etats membres. L'Europe est un formidable levier pour faire avancer les droits des femmes. Le Rassemblement des écologistes en a la volonté politique.

3 Notre Contrat écologiste pour l'Europe comprend 9 piliers et 27 propositions. La Clause est l'une de ces 27 propositions et elle figure dans le pilier intitulé Les Droits Humains, où nous affirmons : « L'Union Européenne doit continuer à aménager sa législation pour garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Elle doit également renforcer sa lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, le sexisme, ainsi que contre les mouvements politiques prônant la violence. » Nous proposons donc d'appliquer aux 253 millions d'Européennes les meilleures lois existant dans l'UE. ■

Carton jaune pour le NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste)

À l'occasion des prochaines élections européennes, nous avons sollicité tous les partis politiques, y compris le NPA à travers son porte parole, Olivier Besancenot. Mais, à notre grand étonnement, et contre toute attente, il ne nous a pas reçues. La question était pourtant majeure : « Acceptez-vous d'intégrer la Clause de l'européenne la plus favorisée à votre programme ? »

Considère-t-il que le rôle du NPA n'est plus de s'occuper de l'Europe et des femmes, à la veille du premier scrutin européen depuis le référendum du 29 mai 2005 ?

La question se pose d'autant plus que le pré-programme du NPA laisse apparaître le souhait d'« une véritable Europe de l'égalité ». Cela passerait par « l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, mais aussi par le développement de tous les droits des femmes, celui à la contraception et à l'avortement notamment ».

Lors de la campagne pour les élections présidentielles de 2007, Olivier Besancenot, nous avait pourtant affirmé : « Je suis absolument favorable à la Clause. D'autant plus que mon idée de l'Europe est de prendre ce qu'il y a de meilleur dans un pays, en matière sociale ou démocratique, et d'en faire profiter chacun. Le but étant évidemment de niveler le niveau par le haut ».

Olivier Besancenot a-t-il changé de position depuis son succès électoral de 2007 qui l'avait placé en tête de tous les partis situés à gauche du PS ? Entre la transformation de la LCR en NPA et sa très grande fréquence sur les plateaux de télévision, Olivier Besancenot est un homme très occupé. Ni lui ni aucune des têtes de listes de son nouveau parti ne nous ont reçues.

Si bien que Choisir la cause des femmes s'interroge : simple rendez-vous manqué, ou abandon de la Clause de l'Européenne la plus favorisée ?

Barbara Vilain

Notre corps n'est pas une marchandise

– Le 29 avril dernier, Gisèle Halimi, et Barbara Vilain, membres du Bureau de Choisir, étaient auditionnées dans le cadre de la Mission d'information de l'Assemblée nationale sur la révision des lois bioéthiques. Étaient notamment présents le président de la mission Alain Claeys, député de la Vienne (groupe Socialiste, Radical et Citoyen), Jean Leonetti, député des Alpes-Maritimes (UMP) son rapporteur, Michel Vaxès, député des Bouches-du-Rhône (Gauche démocrate et républicaine), ou encore Jean-Sébastien Vialatte, député du Var (UMP).

Choisir a tout d'abord déploré que le groupe de travail du Sénat sur la gestation pour autrui (GPA), présidé par la socialiste Michèle André, ne nous ait pas auditionnées en 2008.

Cela aurait paru d'autant plus légitime que dès 1983, Gisèle Halimi, alors députée, avait fait adopter la loi refusant la légalisation de la pratique de ce que l'on appelait alors "les mères porteuses".

26 ans plus tard, à l'occasion de cette audition, Gisèle Halimi a réaffirmé son refus de voir autoriser « la location de ventres », car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Qui aura recours à cette location ? Une cinquantaine de femmes riches et stériles qui loueront le ventre de femmes fécondes et pauvres.

Autoriser cette pratique serait autoriser la marchandisation du corps des femmes. À cet égard, Choisir a d'ailleurs rappelé aux députés qu'une partie de celles et de ceux militant aujourd'hui pour la légalisation de la GPA sont les mêmes qui affirment que la prostitution est une activité libre et choisie.

Nous considérons aussi que le désir d'enfant ne doit pas devenir un droit à l'enfant. L'enfant n'est ni un jouet, ni

un objet, ni une thérapie. La question majeure que nous devons nous poser est la suivante : quel enfant veut-on et pour quelle société ?

Nous privilégions la recherche pour trouver d'autres alternatives, notamment en facilitant l'accès à l'adoption, mais il nous semble essentiel d'éviter les dérives liées à la GPA.

Nous le savons, ces dérives s'expliquent par un véritable conditionnement social. Un conditionnement qui conduit à un désir d'enfant quasi obsessionnel, et à un terrible acharnement procréatif. ■

Le Conseil d'État : non aux mères porteuses !

Le 6 mai 2009, soit une semaine après notre audition à l'Assemblée nationale, un rapport du Conseil d'Etat affirmait que « la prise en considération de l'intérêt de l'enfant et de la mère, principes fondamentaux qui sous-tendent l'interdiction actuelle, conduisent à recommander de ne pas légaliser la gestation pour autrui. »

Cette décision va dans le bon sens, mais nous devons rester vigilantes, notamment par ce que le réexamen de la loi de bioéthique de 2004 est prévu en 2010. Or, si en 1983 l'Assemblée nationale s'était opposée aux mères porteuses, le débat ressurgit plus de vingt ans après... Quand il est question des droits et de la dignité des femmes, rien n'est jamais acquis.

GPA

Manifeste pour la défense des plus vulnérables

Prendre en compte la souffrance des couples infertiles ne peut justifier de transgresser des principes qui fondent notre vie collective et notamment le devoir de protection des plus vulnérables. La gestation pour autrui ouvre la voie à des pratiques hautement contestables : l'exploitation des femmes, la promotion du "tout génétique", la programmation d'enfants conçus pour être abandonnés par la femme qui les a portés.

L'EXPLOITATION DES FEMMES

Que la pratique soit légale ou non, la mère porteuse est dans la quasi totalité des cas d'un milieu socio-économique et culturel défavorisé par rapport à celui du couple demandeur. Ce simple constat devrait nous arrêter or, ce n'est pas le cas. Les mères porteuses seraient sélectionnées en fonction de leur capacité à consacrer, par altruisme, neuf mois (plutôt douze) de leur existence à porter l'enfant d'un couple en s'interdisant de se fantasmer comme mère, ce qui s'apparente à un déni de maternité, tout en gardant la possibilité de se rétracter après la naissance. Pour soulager notre conscience? **Quel professionnel peut s'autoriser à déclarer telle femme "bonne pour le service"? La loi doit-elle permettre des conventions permettant à une femme de consentir à sa propre aliénation organique et à s'exposer à des risques corporels (ceux communs à toute grossesse) et psychiques?**

Les conséquences sur son couple et sur ses propres enfants qui verraient leur mère donner le bébé qu'elle porte ne sont pas envisagées... pas plus que la place de l'enfant "porté" si elle se rétractait. Faut-il encourager des femmes consentantes, imaginant le plus souvent réparer une blessure ancienne plus ou moins enfouie,

à embarquer leur famille dans cette aventure? On ne peut concevoir que ces femmes ne soient pas rémunérées – on appellerait ça une indemnisation – ce qui revient à leur demander de se vendre pour produire une marchandise : l'enfant.

LA PROMOTION DU "TOUT GÉNÉTIQUE"

Le couple demandeur verrait se réaliser son souhait d'élever un enfant "de ses gènes". Démarche bien différente de l'adoption qui valorise la parentalité d'intention, du don de sperme, d'ovule ou d'embryon, anonyme et gratuit, qui relativise l'apport du génétique. Il ne peut être comparé au don d'organe sauf à considérer l'enfant comme un "organe". **Cette définition de l'individu par ses seuls gènes, évoquant le "pedigree", dont on sait les usages abusifs qui peuvent en découler, va à l'encontre des valeurs de mixité et d'ouverture à l'autre.**

L'ENFANT

L'enfant tant désiré est le grand oublié: qu'est-ce qu'être un foetus porté par une femme instrumentalisée? Nous connaissons l'importance des échanges entre la mère et le foetus sur son développement physique, psychique et affectif. Nous connaissons les effets délétères des séparations précoces sur la vie entière. **Les médecins doivent-ils se prêter à la conception d'enfants programmés pour être donnés par la femme qui les porte?**

Une loi peut limiter les dérives mercantiles des intermédiaires, voire le tourisme procréatif. Il n'empêche qu'aussi restrictive soit-elle, elle légitimerait, avec la participation du médecin et du juge, des pratiques que nous condamnons parce qu'elles remettent en cause la protection qu'on doit aux plus vulnérables.

Après en avoir discuté les termes, Choisir la cause des femmes a signé ce texte qui exprime l'essentiel des raisons – éthiques, sociales, féministes – de notre opposition à la location des ventres. Je le signe également à titre personnel. **G. Halimi**

Les autres signataires

Laure Adler (journaliste), Sylviane Agacinski (philosophe), Paul Atlan (gynécologue), Pr Jean-Marc Ayoubi (obstétricien), Clarisse Baumann (généticienne, pédiatre), Isi Beller (psychanalyste), Laurence Bellon (magistrat), Roger Bessis (échographiste), Carole Bouquet (actrice), Danièle Brun (psychanalyste) Marie-Claire Busnel (chercheur), Francine Caumel Dauphin (sage-femme), Pr Hervé Chneiweiss (neuroscientifique), Jacques Cheymol (pédiatre), Catherine Clément (écrivain), Boris Cyrulnik (psychiatre), Pr Liliane Daligand (psychiatre, expert), Pr Jean-François Delfraissy (médecin), Pr Pierre Delion (pédopsychiatre), Irène Diamantis (psychanalyste), Catherine Dolto (haptothérapeute), Caroline Eliacheff (psychanalyste), Sylvie Epelboin (obstétricienne), Pr Jean-Paul Escande (dermatologue), Pr René Frydman (obstétricien), Danièle Ganancia (magistrat), Pr Claude Griscelli (pédiatre), Nathalie Heinich (sociologue), Delphine Heron (généticienne), Marin Karmitz (cinéaste), Béatrice Koeppl (psychologue), Sylvie Labrune (pédiatre), Philippe Labrune (pédiatre), Louise Lambrichs (écrivain), Pr Olivier Lyon-Caen (neurologue), Luc Montagnier (Prix Nobel de médecine 2008), Juan-David Nasio (psychanalyste), Pr Jean-François Oury (obstétricien), Olivier Pambou, Jean-Daniel Rainhorn (professeur en santé internationale et action humanitaire), Jacques Sédat (psychanalyste), Conrad Stein (neurologue), Myriam Szejer (psychanalyste), Charlotte Ullmo (étudiante), Michèle Uzan (obstétricienne), Serge Uzan (obstétricien), Jean-Pierre Winter (psychanalyste).

ORELSAN, LE RAP DE LA HONTE !

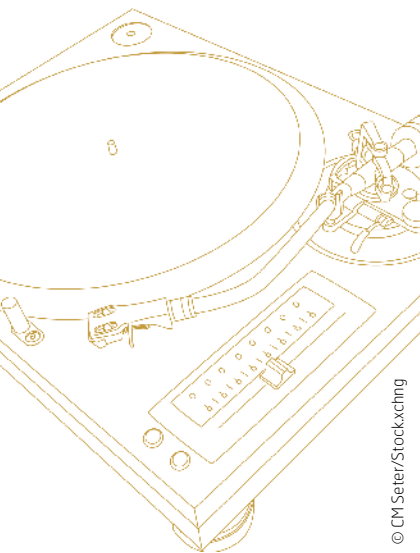
Le rappeur Orelsan fait actuellement l'objet d'une polémique. Son clip de la chanson *Sale Pute* posté sur des sites de partage de vidéos choque l'opinion. Ni Putes ni Soumises souhaitent lui intenter un procès. Valérie Létard, secrétaire d'État à la Solidarité, a l'intention de saisir la justice pour faire retirer ce clip de la circulation. Malgré ce mouvement d'indignation, Orelsan a été maintenu à la programmation du Printemps de Bourges.

« T'es juste bonne à te faire péter le rectum. »
 « Je veux que tu crèves lentement, je veux que tu tombes enceinte et que tu perdes l'enfant | T'es juste une putain d'avaleuse de sabre, une sale catin | On verra comment tu sucés quand je te déboîterais la mâchoire, t'es juste une truie, tu mérites ta place à l'abattoir ! » « Pétaise, tu mériterais seulement d'attraper le däss⁽¹⁾ » « t'avorter à l'opinel »
 « J'avais envie de vous tuer »...

Si Choisir la cause des femmes reproduit ici quelques-unes des paroles de *Sale Pute* du rappeur Orelsan, ce n'est évidemment pas pour en faire la promotion, mais bien afin que tout un chacun puisse se faire une opinion. Non seulement cette chanson bafoue les femmes à un degrés rarement

atteint, mais elle est une véritable provocation construite sur la violence extrême, sur la haine des femmes. Que le directeur du Printemps de Bourges, Daniel Colling, qui a maintenu Orelsan à l'affiche, ne s'en émeuve pas est révoltant. On nous parle d'art, du droit à la création, de fiction, de liberté d'expression ? Soyons clairs : diffuser ce titre, ou laisser se produire Orelsan, c'est surtout se faire une pub sans frais autour du rappeur qui fait scandale ; pire, c'est lui offrir une tribune pour venir renforcer sa sordide notoriété de rappeur de pacotille.

Choisir la Cause des femmes s'unit au mouvement d'indignation et condamne fermement cette chanson. Si rien n'est fait contre la diffusion de telles paroles, cela signifiera un désaveu de notre Pays quant à sa volonté de faire progresser le combat contre les violences faites aux femmes ; cela dénoncera gravement son sexisme d'un autre âge. Qu'en aurait-il été s'il s'était agit d'une quelconque religion ne serait-ce qu'écornée ? A Bourges, si le concert d'Orelsan s'est déroulé sans incident et s'il n'a pas interprété *Sale Pute*, des voix, dans le public, ont réclamé ce titre. **Sophie Couturier** (1) Sida, en verlan.



© CM Seter/Stockxchng

UNE FEMME JOURNALISTE DISPARAÎT / Le 16 avril, 11 journalistes ont été arrêtés à l'Université d'Arak. Ils n'ont été libérés qu'après que le rédacteur en chef de leur hebdomadaire se soit engagé par écrit à ne pas couvrir les protestations étudiantes. Mme Bigluyi, l'une des plus anciennes journalistes d'Arak, qui a été en mesure de prendre des photos du sit-in étudiant depuis l'extérieur de l'université et de l'imprimer dans cet hebdomadaire, a disparu depuis quelques jours. (*Iran News, 18 avril*)

AGENDA

Au passé

_ 27 avril : À l'invitation de l'association European Alternatives, Gisèle Halimi a participé à la table ronde "Egalité et espace public en Europe" à Sciences Po Paris.

_ 28 avril : Élisabeth Riboud a représenté Choisir au Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réunion-bilan de la semaine de l'égalité.

_ 29 avril : À l'invitation de l'association Elysée-Nous, Séverine Dupagny et Edith Gressier ont présenté la Clause de l'Européenne

la plus favorisée lors d'une conférence à l'Hôtel de Ville de Lyon.

_ 29 avril (bis) : Gisèle Halimi et Barbara Vilain ont été auditionnées par la mission d'information sur la révision des lois bioéthiques. Choisir a pu y exposer ses réticences vis-à-vis de la gestation pour autrui. L'enregistrement vidéo de cette intervention est disponible sur le site de l'Assemblée Nationale: www.assemblee-nationale.fr.

_ 13 mai : Nathalie Delhaise et Séverine Dupagny ont assuré une conférence sur la Clause à Lille

à la demande de l'Observatoire Régional de la parité du Nord-Pas-de-Calais.

_ 14 mai : Edith Gressier, Agnès Mathon et Elisabeth Riboud ont présenté la Clause à la mairie du 12^e arrondissement de Paris dans le cadre de conférences sur les femmes et l'Europe.

_ 16 mai : Nathalie Delhaise est intervenue au nom de Choisir lors de la journée consacrée aux droits des femmes organisée par la ligue des droits de l'homme de Limoges.

22/23 mai : Gisèle Halimi a participé à une conférence de presse et assuré des dédicaces à l'invitation du Conseil général de Perpignan.

Au futur

_ 3 juin : Gisèle Halimi assurera une rencontre/conférence au Cloître des Pénitents de Rouen à l'invitation des amis de l'Humanité.

_ 7 juin : Gisèle Halimi sera présente au Salon du Livre de Metz où elle assurera dédicaces et débat.

LA BELGIQUE ET L'ÉCART DE SALAIRES /

La ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, Joëlle Milquet, veut qu'il n'y ait plus d'écart de salaires entre les hommes et les femmes d'ici à 2015.



GRANDE-BRETAGNE

KEIRA KNIGHTLEY MET SA NOTORIÉTÉ AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

L'actrice Keira Knightley a tourné un spot poignant pour l'association britannique Women's Aid qui cherche à montrer la réalité des violences conjugales subies par les femmes. On y voit une actrice se faire battre par son conjoint à son retour de tournage. Dernière minute : le spot a été censuré car jugé trop violent !

BIENTÔT PLUS DE PUBLICITÉ POUR LA CONTRACEPTION ?

La Grande-Bretagne envisage d'autoriser les publicités pour l'avortement et les préservatifs à la télévision et à des heures de grande écoute d'ici 2010. Ces publicités mentionneraient les noms des associations à contacter. La médiatisation d'Alfie, jeune papa de 13 ans, y serait-elle pour quelque chose ?

ESPAGNE

DES VOIX S'ÉLÈVENT CONTRE L'AVORTEMENT

Le mouvement a été initié par l'église espagnole qui a financé une campagne avec un slogan du type : certaines espèces animales sont mieux protégées que les embryons humains. S'en est suivi une grande manifestation anti-IVG à Madrid alors que le gouvernement de J. L. Zapatero travaille sur un texte de loi qui vise à assouplir les conditions d'accès à l'avortement.

LE PARLEMENT EUROPÉEN PLANCHE SUR LE CONGÉ DE MATERNITÉ

La commission des droits de la femme va bientôt proposer à l'ensemble des députés européens un texte visant à allonger à 20 semaines le congé de maternité. Sur ces 20 semaines, 6 seraient obligatoires et rémunérées à 100%. Ce texte introduit également l'interdiction de licencier les femmes en congé de maternité et la notion de congé de paternité. Et que pense Monsieur Besson des dames du gouvernement auquel il appartient et de leurs politiques de "sans cojones" ?

L'abondance d'informations et l'échéance électorale nous ont contraintes à remettre au prochain numéro les pages consacrées à la culture.

LE MOUVEMENT DU NID INTERPELLE LES CANDIDATES ET CANDIDATS AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

L'association leur a demandé de se prononcer en faveur d'une Europe sans prostitution en refusant le proxénétisme, en rejetant le droit d'acheter un rapport sexuel, et en défendant le droit de ne pas être prostituée. Choisir soutient cette initiative.

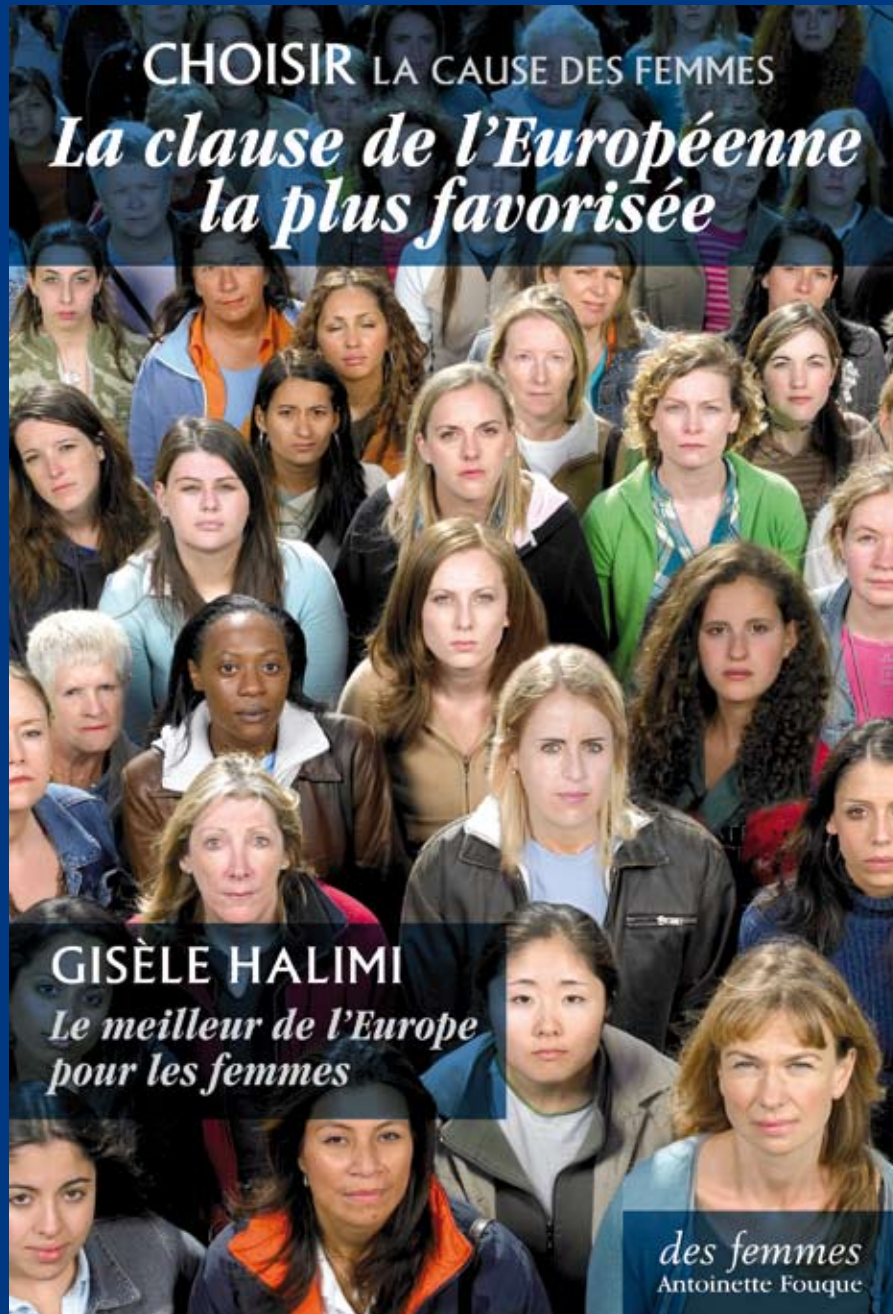
STATISTIQUES SUR LES PLAINTES POUR VIOL EN EUROPE

La Suède arrive en tête des pays de l'Union Européenne avec 45,6 plaintes pour viol pour 100 000 habitants.

En France, on enregistre 7 plaintes pour 100 000 habitants, avec une hausse du nombre de condamnations. La Hongrie, la Grèce et le Portugal sont parmi

les pays qui enregistrent le moins de plaintes pour viol. Attention cependant à l'interprétation de ces chiffres : les pays où il y a le plus de plaintes correspondent en général à ceux où les femmes sont les plus informées et hésitent ainsi moins à porter plainte.

Le livre de Choisir sur la Clause...



... à lire avant de voter **le 7 Juin.**

